

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 18 JUIN 2018**

L'AN DEUX MIL DIX HUIT, LUNDI 18 JUIN A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Michel Pavard, Maire.

<u>Etaient présents</u>	M. PAVARD, Mme PROVOTS, M. DESPRÉS, M. BLANCHET, Mme LANGLAIS, M. LEFEUVRE, M. LENFANT, Mme MOREAU-TONNELIER, Mme RACAPÉ, M. THORETON, M. VIVIER.
<u>Absents-excusés</u>	M. DEGOULET donne pouvoir à M. THORETON
<u>Absente</u>	Mme LIÈBLE
<u>Secrétaires de séance</u>	Mme RACAPÉ - Mme VIEL

- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du lundi 14 mai 2018
- Désignation du secrétaire de séance

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose un ajout, accepté à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Pacte financier et fiscal

Ordre du jour

Affaires générales

1. Avis sur la demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement et l'extension de l'autorisation d'exploiter la carrière alluvionnaire des Mézières à Fercé-sur-Sarthe
2. Détermination des ratios et des taux de promotion
3. Droits de préemption urbains
4. Renouvellement du contrat SEGILOG
5. Pacte financier et fiscal

Finances

6. Dépenses d'investissement

Comptes-rendus des commissions

7. Commissions communautaires
8. Commissions communales

Questions diverses

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 14 mai 2018

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 14 mai 2018 à l'unanimité des membres présents et représentés.

1. Avis sur la demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement et l'extension de l'autorisation d'exploiter la carrière alluvionnaire des Mézières à Fercé-sur-Sarthe

Délibération 1806201801

Le Conseil municipal donne un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement et l'extension de l'autorisation d'exploiter la carrière alluvionnaire des Mézières à Fercé-sur-Sarthe et sur la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Fercé-sur-Sarthe présentée par la SAS LAFARGE GRANULATS France. L'avis de Chemiré-le-Gaudin est demandé en tant que commune située à 3 kilomètres du site. L'enquête publique concernant ce dossier se déroule du 18 juin au 18 juillet 2018 inclus en Mairie de Fercé-sur-Sarthe au cours de permanences comme indiquées sur les panneaux d'affichage.

La présente délibération est acceptée à 11 voix pour, une abstention.

2. Détermination des ratios et des taux de promotion

Délibération 1806201802

Annule et remplace la délibération n° 1405201802

M. Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommées au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade. La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%)

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

VU l'avis du Comité Technique en date du 29 mai 2018

M. Le Maire propose à l'assemblée de fixer pour l'année 2018 et les suivantes le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Le ratio est fixé comme suit pour l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur : le ratio commun à tous les cadres d'emplois est fixé à 100%.

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité des membres présents et représentés la présente délibération.

3. Droits de préemption urbains

Délibération 1806201803

Droit de préemption urbain n°1

M. Le Maire informe le Conseil municipal d'une déclaration d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain, situé rue du Renom cadastré section B n° 998.

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal

- **DÉCLARE** renoncer au droit de préemption instauré sur le territoire de la commune le 22 juin 1989, concernant ces parcelles,
- **DONNE** toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.

Droit de préemption urbain n°2

M. Le Maire informe le Conseil municipal d'une déclaration d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain, situé rue du Renom cadastré section B n° 1000.

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal

- **DÉCLARE** renoncer au droit de préemption instauré sur le territoire de la commune le 22 juin 1989, concernant ces parcelles,
- **DONNE** toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.

Droit de préemption urbain n°3

M. Le Maire informe le Conseil municipal d'une déclaration d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain, situé 19 rue d'Athenay cadastré section B n° 306, 307 et 682.

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal

- **DÉCLARE** renoncer au droit de préemption instauré sur le territoire de la commune le 22 juin 1989, concernant ces parcelles,

- **DONNE** toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.

4. Renouvellement du contrat SEGILOG

Délibération 1806201804

Renouvellement du contrat avec SEGILOG pour une durée de trois ans, du 1^{er} août 2018 au 31 juillet 2021 inclus, pour un montant total de 7 710,00 euros HT (soit cession du droit d'utilisation 2 313,00 euros HT et maintenance, formation 257,00 euros HT par an).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte la présente délibération.

5. Pacte financier et fiscal

Délibération 1806201806

M. Le Maire fait au Conseil municipal un compte rendu du dernier Conseil stratégique communautaire en date du 7 juin et en particulier des propositions de la commission « Finances » sur le pacte financier et fiscal. La commission « Finances » dégage plusieurs pistes de travail, notamment un projet d'augmentation de 1 point de la taxe d'aménagement au profit de la Communauté de communes. Cela doit faire l'objet de délibérations concordantes.

Après débat, M. Le Maire demande au Conseil municipal de donner un avis sous forme de vote pour cette proposition.

Le Conseil municipal donne un avis défavorable pour une augmentation de la taxe d'aménagement à l'unanimité des membres présents et représentés.

Plusieurs membres du Conseil s'interrogent : dans la gestion de la Communauté de Communes, il est toujours plus facile d'augmenter les taxes que de chercher à faire des économies. Michel Pavard informe que le produit moyen d'un point supplémentaire aurait généré 3823.08 euros pendant la période 2015-2017.

M. Le Maire donne des informations du dernier conseil stratégique. Suite au travail de la CLECT, les membres ont choisi le montant de 1.66 euros / mètres linéaires de réseau pluvial. Pour Chemiré-le-Gaudin, le réseau avait été calqué sur l'assainissement pour 4380 mètres linéaires, alors qu'en réalité, il n'est que de 2633 mètres linéaires.

6. Dépenses d'investissement

Délibération 1806201805

- Onduleur Mairie (Fatech) : 119 euros TTC
- Combi Débroussailleuse perche taille haie (Serma btp) : 1168.01 euros TTC
- Baby foot école (Ael fun) : 1450 euros TTC
- Agence 7 lieux : 1644 euros TTC

Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés les propositions de la commission finances et donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.

6. Comptes-rendus des Commissions communautaires

- « **Habitat** ». Mme PROVOTS fait le compte rendu de la dernière commission communautaire. Le retour d'appel d'offres (pour la construction des deux logements Sarthe-Habitat au lotissement des Trois-Chênes) montre que le lot menuiserie est revenu infructueux. Il doit être relancé dans les prochains jours mais ne retarde pas le lancement des travaux. La date de début n'est toujours pas connue.

7. Comptes-rendus des commissions

Commissions communales

- « **Suivi du projet éolien** ». M. LENFANT informe qu'il a eu des contacts avec la société SYSCOM qui nous annonce que le recours de l'association ALTEO contre les deux arrêtés préfectoraux est infructueux en première instance et qu'à moins d'un appel, l'enquête publique sera lancée après l'été, une copie du jugement sera transmis aux membres du Conseil. Un diaporama Engie a été transmis à la Mairie avec une réévaluation des retombées pour la commune (suite au projet de loi concernant l'IFER). Il est rappelé que ce n'est qu'un projet de loi. Paola MOREAU-TONNELIER demande à avoir une copie de cette présentation. M. LENFANT informe qu'une entrevue avec SYSCOM est prévue le 22 juin 2018 à 10h avec SYSCOM pour discuter du PLU/Cadastre concernant la cinquième éolienne: il semble qu'il y ait une incompréhension.
- **Fêtes et cérémonies**. Organisation du 14 juillet. Mme PROVOTS donne le planning de l'organisation du 14 juillet conforme à l'affiche
- « **Fleurissement** ». Inscription au concours « Paysage de nos villes et villages fleuris » Mme PROVOTS informe que le dossier a peu de chance d'aboutir, il faudrait supprimer toutes les bâches de tous les parterres communaux. Cela peut paraître un bon projet pour la journée citoyenne.
- « **Fleurissement** ». Le jury du concours de fleurissement a rendez-vous samedi 30 juin à 8h45 à la Mairie.

Commissions communautaires

- **Environnement : Point d'Apport volontaire (PAV) sur la commune.** Mme MOREAU-TONNELIER, soutenue par l'ensemble des élus, a fait une demande auprès de la commission « Environnement » pour rassembler les PAV en un seul lieu moyennant quelques aménagements de la plate-forme. Elle a également remonté la demande des administrés qui souhaitent agrandir le container du carrefour de la Tétardière et en installer un au bout du chemin de la Haie de Guignes.

Questions diverses

- **Fête de la musique** : très bonne soirée, le retour de cette fête au centre bourg semble très apprécié.
- **Football club de Chemiré-le-Gaudin** : l'assemblée générale a lieu samedi suivi d'un repas.
- **Fête de l'école** : la fête de l'école a lieu dimanche.
- **Moto club suzerain** : manifestation le 1^{er} juillet 2018.

- Conseils municipaux 2018-2019

2018

	Conseils municipaux le lundi à 20h30
Juillet	9 juillet
Août	27 août
Septembre	24 septembre
Octobre	15 octobre
Novembre	19 novembre
Décembre	17 décembre (sous réserve)

2019

Janvier	21 janvier
Mars	18 mars Comptes administratifs et Comptes de gestion, subventions
Avril	8 avril Budget, tarifs municipaux
Mai	13 mai
Juillet	8 juillet

La séance est levée à 22h15.

Récapitulatif des délibérations du Conseil municipal en date du 18 juin 2018 :

- Délibération n° 1806201801 : Avis sur la demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière alluvionnaire des Mézières à Fercé-sur-Sarthe
- Délibération n° 1806201802 : détermination des ratios et des taux de promotion
- Délibération n° 1806201803 : Droits de préemption urbains
- Délibération n° 1806201804 : Renouvellement du contrat SEGILOG
- Délibération n° 1806201805 : Pacte financier et fiscal
- Délibération n° 1806201806 : Dépenses d'investissement

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 18 juin 2018 :

M. Michel PAVARD	M. Miguel DEGOULET	Mme Sylvia PROVOTS	M. Mickaël DESPRÉS
	Absent excusé		
M. Roland BLANCHET	Mme Isabelle LANGLAIS	M. Armand LEFEUVRE	M. Marcel LENFANT
Mme Amandine LIÈBLE	Mme Paola MOREAU TONNELIER	Mme Renée RACAPÉ	M. Franck THORETON
Absente			
M. Bertrand VIVIER			